CONTRAT DE LOCATION

Entre.

	représentées		et	ci-après	dénommées	« le
propriétaire »						
Et,						

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, ci-après dénommé le Conservatoire, association à but non lucratif, représenté par son président, Monsieur Yves GEAY dont le siège social est Moulin de la Croûte – Rue Léon Versepuy – 63200 RIOM et ci-après dénommé « le locataire »,

Il a été convenu ce qui suit :

loue au Conservatoire les immeubles dont la désignation cadastrale suit:

Commune	Section	Numéro	Lieu-Dit	Superficie
SAINT-MAURICE-	ZD	166	SAINTE-MARGUERITE	1 ha 25 a 10
ES-ALLIER				
SAINT-MAURICE-	ZD	167	SAINTE-MARGUERITE	0 ha 76 a 20
ES-ALLIER				
TOTAL:				2 ha 01 a 30

I – OBJET DU BAIL

Le bail a pour objet de permettre au Conservatoire d'engager des actions en vue de la préservation du patrimoine naturel remarquable localisé sur les parcelles ci-dessus énoncées, manifestement dans un intérêt général.

Le site correspond en particulier à l'émergence de deux sources d'eau minérale (source du Tennis et source du Geyser), permettant le développement d'une flore maritime remarquable au niveau régional et européen. Par ailleurs, un ancien bras de l'Allier (zone de roseaux) est localisé aussi sur l'une des parcelles.

II – CONDITIONS

2.1. ENGAGEMENT DU CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE

Le Conservatoire s'engage à gérer écologiquement, conformément à ses statuts, les zones naturelles extrêmement sensibles localisées en bordure de la roselière, au niveau de la zone d'épanchement de la source du Tennis (depuis le griffon jusqu'à la rivière Allier) et au niveau de la zone d'épanchement du Geyser (depuis le captage jusqu'à la zone de mélange entre l'eau minérale et un ruisseau d'eau douce).

Les interventions sur ces parcelles concerneront en particulier :

- des travaux de contrôle de la végétation (débroussaillement, limitation des roseaux, limitation de la Renouée du Japon...),
- l'entretien régulier de l'espace (nettoyage des zones d'écoulements, fauche...),
- des travaux éventuels à un meilleur épanchement de l'eau minérale sur le sol,
- au réaménagement éventuel du geyser (accessibilité, nivellement...),

- à la réalisation, l'entretien et au suivi d'un circuit de découverte,
- au suivi scientifique de la végétation.

Les frais et coûts usuels de ces interventions sont à la charge du Conservatoire.

L'accès du site par les personnes employées par le Conservatoire se fait sous leur entière responsabilité. Toute cession par le Conservatoire de ses droits au présent bail et/ou toute sous-location par le Conservatoire sont interdites.

Le Conservatoire s'engage à informer le propriétaire en cas de travaux importants. Il s'engage à les définir au préalable avec le propriétaire.

2.2. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire s'engage à respecter l'intégrité des parcelles concernées (pas de création de fossé sur les écoulements jusque l'Allier). Il autorise le Conservatoire à procéder sur le terrain aux études, aux travaux écologiques et à la valorisation de cet espace naturel suivant les engagements du Conservatoire ci avant cités (article II 2.1).

Le propriétaire s'engage à contacter au préalable le Conservatoire en cas de travaux programmés ou de problèmes particuliers survenant sur ces deux parcelles.

III – <u>DUREE</u>

Le bail est conclu pour une durée de 5 années. Il prend effet à la date de la signature par les parties concernées. Le renouvellement du bail se fera par tacite reconduction pour une même durée sauf dénonciation trois mois avant l'échéance principale ou sollicité. Le Conservatoire restera propriétaire des équipements installés (panneaux, balisage) en cas de dénonciation ou de non renouvellement du présent bail.

IV - LOYER

Le présent bail est consenti pour l'€uro symbolique.

V – <u>FRAIS</u>

Tous les frais des présentes sont à la charge du Conservatoire, notamment les frais d'actes notariés et d'enregistrement. L'impôt foncier reste à la charge du propriétaire.

Le présent contrat est établi en double exemplaires dont un au moins est demeuré entre les mains de chaque partie.

	Fait à	, le	2008
Le propriétaire, représentées par		Le locataire, Le Conservatoire des Espace d'Auvergne représenté par	es et Paysages
		Monsieur Yves GEA	AY